Appel des présents.

Monsieur le Président liste les procurations.

Monsieur le Président

Avant que nous avancions dans le déroulement de l'ordre du jour, je voudrais chers collègues, vous poser une question et vous demander si vous êtes d'accord pour que lors des élections que nous allons avoir à effectuer dans quelques instants, nous puissions utiliser le boîtier électronique. Est-ce qu'il y a une seule personne qui ne serait pas d'accord ? Est-ce que quelqu'un désire s'abstenir ? Donc, je prends acte du fait qu'à l'unanimité nous sommes tous d'accord pour utiliser le boîtier électronique. Dans quelques instants, nous allons faire un essai pour que vous puissiez vous en servir parfaitement. Auparavant, je voudrais savoir s'il y a des observations sur le compte-rendu sommaire du Conseil communautaire du 9 janvier 2017 qui vous a été envoyé. Est-ce qu'il y a des commentaires sur ce compte-rendu ? Pas de commentaires ? Vous considérez qu'il est approuvé ? Y-a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Merci, il est approuvé.

Je précise que pour la suite, nous allons commencer déjà avec les anciens élus du Grand Tarbes, nous essayerons d'envoyer sous format électronique les comptes rendus et puis progressivement, nous essayerons de l'étendre sur l'agglomération. A l'entrée de la salle, il vous a été remis trois documents. D'abord, le projet de délibération n° 5 qui a été modifié par rapport au dossier qui vous a été envoyé et qui concerne la constitution des commissions. Il a été modifié pour deux raisons. La première, parce qu'il y a deux commissions nouvelles qui ont été ajoutées, fiscalité et prospective et plan pluri annuel de fonctionnement et d'investissement et, la deuxième raison c'est que nous avons procédé à un classement à la demande de Madame BOURDEU pour lui être agréable, je ferai tout pour cela, tu le sais Josette, un classement en fonction des compétences obligatoires. Je salue Marie-Pierre VIEU, j'avais annoncé votre retard, vous êtes la bienvenue, donc elle est présente. Donc, les compétences obligatoires, les compétences facultatives et optionnelles ainsi que les commissions à compétences transversales, j'espère que tu l'as remarqué. Si tu ne l'as pas remarqué, je le signale. Deuxième document qui vous a été communiqué, nous vous avons donné un document pour que vous puissiez vous inscrire dans les commissions de votre choix. Nous avons inscrit la liste de toutes les commissions, vous pouvez vous inscrire dans les commissions de votre choix, en principe, une, deux ou trois. Si vous voulez vous inscrire dans plus, c'est votre droit, et vous mettez l'ordre de préférence. La commission que vous choisissez en premier, vous mettez 1, celle que vous voulez mettre en deuxième, n° 2 et n° 3 et ainsi de suite. Je précise que nous essaierons de faire en sorte que les commissions ne représentent pas plus de vingt ou vingt-cinq membres, ce qui, compte tenu du nombre de commissions, à mon avis, sera déjà, un challenge difficile à atteindre. Je précise que les Viceprésidents pourront s'ils le désirent, assister à l'ensemble des commissions comme le Président d'ailleurs. Un chemin de fer vous a été communiqué, donc un parcours de toutes les délibérations vous a été communiqué, ce qui vous permettra de suivre avec les délibérations et vous aidera pour le vote électronique. Sur ce chemin de fer, l'ensemble des questions qui vous seront posées ce soir avec les candidatures qui ont été reçues sur chaque poste, est parfaitement mentionné. Avant que nous nous engagions sur le fond notre Conseil communautaire, je vais vous demander de bien vouloir procéder à un essai. Alors, il y a une question qui va vous être posée sur l'écran qui est derrière moi, 1 si vous êtes d'accord, 2 si vous ne l'êtes pas et 3 si vous voulez vous abstenir. Donc, je vais déclarer le scrutin ouvert dans quelques instants. Vous appuyiez sur 1, 2 ou 3, voilà. Alors nous votons et chaque fois que vous avez appuyé et voté, s'inscrit le message transmis sur votre boîtier. Si quelqu'un a appuyé sur 1, 2 ou 3 et qu'il n'y a pas inscrit transmis, vous le signalez tout de suite. Bien, est-ce-que tout le monde a voté? Ah bon, là quand même, je présume que c'était pour voir si ça marchait que certains ont dit non ou que certains se sont abstenus. Voilà comment s'inscrit le résultat. Donc, 88 %, c'est-àdire 114 votants sont satisfaits que nous soyons reçus ici à la Chambre de Commerce et d'Industrie et donc j'en profite, au nom des 114 qui sont satisfaits, pour remercier le Président François-Xavier BRUNET qui est bien évidemment ici. Merci Monsieur le Président de nous accueillir chez vous. Merci beaucoup. Alors avant d'engager l'ordre du jour, je voudrais faire une petite déclaration toute simple. Je voudrais d'abord remercier toutes celles et tous ceux qui au cours des dernières semaines, depuis le 10 janvier, ont accepté de me recevoir, de travailler avec moi à l'élaboration de ce qui va vous être présenté tout à l'heure. Je voudrais rappeler l'esprit qui nous animé et qui m'a animé. L'esprit, c'est celui que j'ai développé quand je suis allé voir chacun et chacune d'entre vous, c'està-dire, d'abord, un esprit d'ouverture, de dialogue, essayant de trouver l'accord le plus large possible. Avec la mise en œuvre de ce que j'avais toujours dit, c'est-à-dire un partage équilibré des responsabilités entre le rural et l'urbain, une gouvernance partagée entre le rural et l'urbain, une gouvernance partagée selon les sensibilités, je veux dire, il n'y a pas d'ostracismes particuliers. Tout cela, nous avons essayé de le faire et de le construire ensemble, ce qui nous a quand même permis d'arriver à près de 85 % d'accords sur l'ensemble des pôles, sur les candidatures qui vont vous être proposées dans quelques instants pour faire partie du bureau. Nous allons avoir à choisir 37 d'entre vous qui vont faire partie du bureau avec les 15 Vice-présidents et le Président, ce qui nous donnera le bureau définitivement composé de 53 personnes. C'est ce que nous avons convenu avec les principaux responsables des pôles. Donc je remercie chacun et chacune qui avec lesquelles nous avons pu mettre en place tout cela. Je voudrais dire que le vote, c'est une expression démocratique et que même si j'ai cherché le consensus le plus large possible, je voudrais dire que nous avons le droit d'avoir des désaccords. Ce n'est pas scandaleux que nous ayons des désaccords. Ce n'est pas scandaleux que tout à l'heure, il y ait quelques candidats qui se présentent face à d'autres. Nous n'avons pas pu arriver à un consensus à 100 %. Déjà près de 85 %, je considère que c'est un exploit. J'espère que vous partagez mon sentiment. Donc, je veux dire, nous avons le droit d'avoir quelques désaccords et ils seront soumis aux votes, c'est l'expression démocratique et je souhaite que cela se passe dans la sérénité et la dignité. Je ne dirai plus rien après. Nous avons donc le droit d'avoir des désaccords mais par contre nous avons le devoir de les dépasser. Nous avons le devoir de dépasser ces désaccords parce que le pari, l'ambition qui est devant nous est bien plus importante que les désaccords qui pourront s'exprimer dans quelques instants qui ne sont pas très importants. Je voudrais aussi vous dire que la campagne électorale, elle est derrière nous, que l'ambition par contre, elle est devant nous. Je voudrais également vous dire que l'élection à laquelle nous allons procéder tout à l'heure, ce n'est pas un remake de l'élection du Président, c'est fait, cela a été fait le 9 janvier, c'est la constitution d'une équipe, d'une équipe avec des compétences diverses, avec des sensibilités diverses, avec je l'espère, une ambition collective que nous partagerons progressivement. Enfin, un message que je me permets de véhiculer et je ne dirai plus rien après. Le Président que j'ai l'honneur de représenter et je remercie ceux qui m'ont fait confiance, le Président a quand même me semble-til, le droit de choisir et le choix je peux vous dire, il a été minimum minimorum, a le droit de choisir quelques personnes avec lesquelles il a envie de travailler et en lesquelles il a toute confiance. Donc s'il y a des désaccords, ils peuvent porter en effet, sur des choix personnels que je me permettrai de demander de respecter mais chacun fera comme il voudra. Je ne dirai plus rien après pendant le déroulement de l'élection. Voilà, quelques propos liminaires que je tenais à vous présenter et j'espère chers amis qu'au-delà de tout ce qui va pouvoir se faire dans quelques instants, nous avons un devoir, c'est de conclure le pacte de confiance qui va nous permettre de travailler en confiance précisément ensemble au service de nos territoires respectifs. Voilà pour les propos que je voulais vous présenter.

Délibération nº 1

Monsieur le Président

Il s'agit de fixer le nombre de membres du bureau et je vous demande si vous êtes d'accord pour que nous procédions à la création de 37 postes de membres du bureau, je viens d'évoquer que c'est 37, s'ajoutant aux 15 plus le Président, représenteront bien dans leur ensemble le bureau de 53 personnes. Tout à l'heure, nous allons devoir en élire 37. Si vous êtes d'accord pour que nous fixions ce nombre à 37, vous appuyez sur le 1, si vous n'êtes pas d'accord sur le 2 et si vous voulez vous abstenir sur le 3. Nous en prenons acte et en conséquence, il y aura tout à l'heure, l'élection des 37 membres du bureau.

Délibération n° 2

Monsieur le Président

Il y a des noms qui ont été communiqués sur le chemin de fer qui vous a été remis. Il y a des noms qui n'ont pas été communiqués parce qu'il n'y avait pas d'accord conclu sur le sujet. Nous allons donc procéder de la façon suivante, je vais appeler les candidats qui sont sur la liste que nous avons sous les yeux avec le chemin de fer les uns et les autres et pour chaque candidat je vous demanderai de voter. Sachant que cette expression démocratique, en face de chaque candidat, il peut y avoir d'autres candidats qui se proposent. Donc, première personne, ARAGNOU Christiane, que j'ai comme candidate. Est-ce-que quelqu'un désire se présenter face à Christiane ARAGNOU ? Personne. Elle est donc élue. Candidate n° 2, ARGOUNES Anne-Marie. Est-ce qu'il y a un candidat face à Madame ARGOUNES ? Il n'y en a pas.

J'ai oublié de vous dire que quand vous votez avec le boîtier, si vous désirez par exemple votez non, et appuyez sur le 2, que par erreur vous ayez appuyé sur le 1, vous pouvez tout de suite après appuyez sur le 2, c'est la deuxième pression qui est la bonne, voilà, j'avais oublié de le signaler. Elle est donc élue. Nous passons au troisième, AUSINA Michel, est-ce que quelqu'un veut se présenter face à AUSINA Michel ? Oui, un micro s'il vous plait. Allez-y.

Marie PLANE

Oui, Marie PLANE, Maire d'ARTIGUES.

Monsieur le Président

Donc, vous êtes candidate Madame PLANE Marie. Alors, je vais vous expliquer dans ces cas-là comment nous allons voter. Alors nous allons les présenter, quand il y a effectivement quelqu'un qui se présente en face. Je vais demander à Michel AUSINA de se présenter puis ensuite à Marie PLANE. Michel AUSINA, si vous voulez bien regarder la salle et vous présenter.

Michel AUSINA

Bonjour à tous, je suis Michel AUSINA. Je suis Conseiller municipal à la ville de LOURDES délégué aux sports et à la politique de la ville.

Marie PLANE

Bonsoir, je suis Marie PLANE et je suis Maire d'ARTIGUES, un petit village de l'ex-CCPL.

Monsieur le Président

Bien, il n'y a pas d'autre candidat? Alors, je vous explique comment cela va fonctionner. Si vous désirez voter pour Michel AUSINA, vous appuyez sur 1, si vous désirez voter pour Marie PLANE, vous appuyez sur 2 et si vous voulez vous abstenir, vous appuyez sur 3. Est-ce que c'est bon le

message que j'ai donné ? Bon, merci. Je répète, Monsieur AUSINA 1, Madame PLANE 2, abstention 3. Monsieur AUSINA est élu. C'est à la majorité des suffrages exprimés. Nous passons au candidat suivant BOYA Jean-Marc. Est-ce que quelqu'un désire se présenter face à BOYA Jean-Marc ? Il n'y a pas de candidat. 1 pour oui, 2 pour non, 3, abstention. C'est à la majorité des suffrages exprimés, il y a qu'un tour. Alors Monsieur BOYA, est-ce que vous voulez bien vous lever et dire sur quel pôle vous êtes ? Monsieur BOYA, allez-y.

Jean-Marc BOYA

Oui, Maire d'ADE, pôle Sud.

Monsieur le Président

Voilà, merci Monsieur BOYA. Il y en a qui n'ont pas encore voté. Ceci étant, ils ont le droit. S'il y en a qui ne veulent pas prendre part au vote, c'est leur droit. Monsieur BOYA est élu. Nous passons au candidat suivant. BURON Jean. Est-ce qu'il y a un candidat face à Jean BURON? Non. Jean BURON est élu. Nous passons au candidat suivant. CALATAYUD Roger-Vincent. Alors, il fait partie du pôle Nord, il est adjoint au Maire de TARBES, avocat de profession. Je le présente parce que je le connais mieux, mais maintenant qu'on m'a demandé de présenter, je vais essayer de présenter. Est-ce qu'il y a d'autres candidats face à Monsieur CALATAYUD? Nous venons de recevoir la procuration de Monsieur DANOS, Maire de VIELLE-ADOUR, au profit de Patrick VIGNES, donc tu peux voter si tu veux. Monsieur CALATAYUD est élu. Candidat suivant, Monsieur CAPEL Gérald, tu veux bien le présenter Josette.

Josette BOURDEU

Oui, si vous voulez je le présente. Gérald CAPEL est donc élu à la ville de LOURDES, il est Maire adjoint en charge des finances et en charge de la politique de la ville.

Gérald CAPEL

Voilà, donc adjoint au Maire de LOURDES en charge des finances, de la politique de la ville et des affaires générales.

Monsieur le Président

Merci. Est-ce qu'il y a des personnes qui désirent se présenter face à Monsieur CAPEL ? Pas de personne ? De toute façon, comme il n'a personne en face, il sera élu quand même. Monsieur CAPEL est élu. Candidat suivant Monsieur CRAMPE Jean-Louis, Maire d'OURDON. Voilà, tout le monde voit le Maire d'OURDON, beaucoup le connaissent.

Josette BOURDEU

Monsieur Jean-Louis CRAMPE est le Maire d'OURDON et il est un des Conseillers communautaires qui a été prévu dans notre réunion du pôle Sud parce que nous avons fait une réunion mardi dernier du pôle Sud pour justement préparer cette élection et pour dégager un consensus, douze noms ont été choisis, ont été débattus et nous avons pensé que pour représenter l'ex-Montaigu il fallait deux Conseillers communautaires, pour représenter le Batsurguère il fallait un Conseiller communautaire et pour la CCPL quatre dans la mesure où deux étaient fléchés délégués et, cinq pour la ville de LOURDES. Donc deux délégués, mais nous n'en aurons pas deux, nous en aurons qu'un. L'idée, c'était d'avoir un consensus ce soir et de pouvoir avancer dans la création de ce bureau. Donc Jean-Louis CRAMPE est le Maire d'OURDON et il représente l'ex-Communauté de communes de Montaigu.

Monsieur le Président

Merci Josette. Est-ce qu'il y a quelqu'un qui veut se présenter face à Jean-Louis CRAMPE ? Monsieur FOURCADE Joseph.

Joseph FOURCADE

Oui, Joseph FOURCADE, Maire de GER, je suis le Président sortant de la Communauté de Montaigu. J'ai toujours habité dans le CASTELLOUBON et dans l'arrondissement, j'y ai toujours développé l'économie et je souhaite continuer dans cette délicate et modeste fonction.

Monsieur le Président

Est-ce qu'il y a d'autres candidats qui désirent se présenter ? Jean-Louis a été présenté mais ce serait bien qu'il dise un mot aussi. Est-ce qu'il y a d'autres candidats ? Ce qui est déjà bien.

Jean-Louis CRAMPE

Oui, donc je suis Jean-Louis CRAMPE, retraité de la Fonction publique depuis cinq ans, après avoir passé trente-neuf ans dans un établissement public sous tutelle du Ministère de l'environnement. Sur les trente-neuf ans, j'en ai passé vingt-huit à commander le service départemental et à représenter l'établissement auprès des grandes administrations et des autorités juridiques de ce département. En 2001, j'ai été élu Maire d'OURDON, j'ai donc été automatiquement envoyé au Conseil communautaire de la communauté de communes à ce moment-là de CASTELLOUBON. Nous n'avions pas encore fusionné avec la Croix-blanche, cela n'est intervenu qu'au 1^{er} Janvier 2012. En 2013, suite au décès accidentel de Robert LARRAZABAL, le Maire de SERE-LANSO, on m'a élu Vice-président et le mandat suivant Président. Donc, je dois pouvoir dire que ces deux mandats se sont déroulés dans une ambiance tout à fait sereine et que nous avons engagé et fait de nombreux travaux. Aujourd'hui, oui, je suis à me présenter devant vous, si je suis élu, le Conseil communautaire de cette grande agglo aura fait la démonstration que nous nous accordons à aller chercher les plus petits, que nous prenons en considération les plus petits et tout ce que vous nous aviez dit, en fait, cela se traduirait dans les faits. Je vous remercie.

Monsieur le Président

Merci Jean-Louis CRAMPE. Il n'y a pas d'autre candidature. 1 pour Jean-Louis CRAMPE, 2 pour Joseph FOURCADE, 3 pour abstention. Jean-Louis CRAMPE est élu. Nous passons au candidat suivant Gilles CRASPAY, adjoint au Maire de TARBES, Conseiller départemental, directeur du pôle universitaire, tu te présentes en deux minutes Gilles, mais vite fait s'il te plaît.

Gilles CRASPAY

Oui, bonjour, Gilles CRASPAY, donc je suis adjoint au Maire de TARBES chargé de l'éducation du périscolaire et de l'enseignement supérieur, Conseiller départemental, directeur du Centre universitaire. Bon, en ce qui me concerne, le principal sujet qui me préoccupe dans la nouvelle organisation de cette future agglomération, c'est évidemment le soutien et la préservation du pôle universitaire Tarbais. Très court voilà.

Monsieur le Président

Merci Monsieur CRASPAY. Est-ce que quelqu'un désire se présenter face à Monsieur CRASPAY ? Désormais, je poserai cette question en premier et s'il n'y a qu'un seul candidat, pour aller un peu plus vite, il y aura une présentation plus sommaire. Donc, s'il n'y a pas de candidat qui se présente face à Monsieur CRASPAY. Et bien, Monsieur CRASPAY est élu. Bien, nous passons à la candidate suivante, nous avons Ginette CURBET, Maire de GARDERES. Est-ce que quelqu'un désire se

présenter face à Ginette CURBET, Maire de GARDERES ? Personne. Ginette CURBET est élue. Nous passons à la candidate suivante Madame DOUBRERE, adjointe au Maire de TARBES, chargée des affaires sociales, Conseillère départementale. Est-ce que quelqu'un désire se présenter face à Madame DOUBRERE ? Il n'y a pas de candidat ? Madame DOUBRERE est élue. Nous passons au candidat suivant, Monsieur DUBARRY Michel, Maire de BERNAC-DEBAT, est-ce que quelqu'un désire se présenter face à Michel DUBARRY ? Je précise que tous ces candidats ont fait l'objet d'accord préalable, là avec André BARRET, avec lequel j'ai discuté, voyez donc que nous sommes ouverts. Il n'y a pas de candidat face à Michel DUBARRY. Michel DUBARRY est élu. Passons au candidat suivant, DUCLOS Serge, Maire d'ORINCLES, est-ce que quelqu'un désire se présenter face à Serge DUCLOS? Personne? J'annonce que Monsieur DUCLOS est élu. Candidat suivant, Monsieur Marc GARROCQ, Maire de BOURS, Président du SYMAT, est-ce que quelqu'un désire se présenter face à Monsieur Marc GARROCQ ? Personne ? Bon, tout le monde te connaît, enfin presque. Monsieur GARROCQ est élu. Candidat suivant Jacques GARROT, Maire de LUGAGNAN. Est-ce que quelqu'un désire se présenter face à Jacques GARROT ? Bien, puisqu'il n'y a pas de candidat, Jacques GARROT est élu. Candidate suivante, Geneviève ISSON, Maire de SEMEAC, ancienne Présidente de la Commission de la Culture du Grand TARBES. Est-ce que quelqu'un désire se présenter face à Madame ISSON ? Personne ? Geneviève ISSON est élue. Nous passons à la candidate suivante, LABORDE Evelyne.

Josette BOURDEU

Oui, Madame LABORDE est le Maire d'OMEX, c'est la représentante de l'ex-Communauté de Batsurguère pour siéger au bureau.

Monsieur le Président

Parfait. Est-ce que quelqu'un désire se présenter face à LABORDE Evelyne? Il n'y a pas de candidat? Parfait. Je rappelle que si vous vous trompez, vous pouvez taper sur le numéro suivant et ce sera le bon. Je vous annonce que LABORDE Evelyne est élue. Le candidat suivant David LARRAZABAL, Conseiller municipal de TARBES, Conseiller départemental qui s'occupe des jeunes, de la jeunesse vie associative. Est-ce que quelqu'un désire se présenter face à David LARRAZABAL ? Il n'y a pas de candidat. Monsieur LARRAZABAL est élu. Candidat suivant LASSARRETTE Jean-Claude, Maire de SAINT-MARTIN. Est-ce que quelqu'un désire se présenter face à LASSARRETTE Jean-Claude ? Personne. LASSARRETTE Jean-Claude est élu. Candidate suivante Fabienne AYNARETH CASSOU, adjointe au Maire de BORDERES. Est-ce que quelqu'un désire se présenter face à Fabienne LAYRE CASSOU ? Personne. Fabienne LAYRE CASSOU est élue. Candidat suivant LEHMANN Jean-Michel, Maire d'ODOS, est-ce que quelqu'un désire se présenter face à Jean-Michel LEHMANN ? Il n'y a pas de candidat. Monsieur LEHMANN est élu. Candidat suivant Roger LESCOUTE, Maire de SOUES. Est-ce que quelqu'un désire se présenter face à Roger LESCOUTE? Personne. Roger LESCOUTE est élu. Le candidat suivant Alain LUQUET, Maire de LANNE. Est-ce que quelqu'un désire se présenter face à Alain LUQUET ? Il n'y a pas de candidat ? Alain LUQUET est élu. Candidat suivant Ange MUR, Maire de JARRET. Est-ce que quelqu'un désire se présenter face à Ange MUR ? Personne. Ange MUR est élu. Passons à la candidate suivante NAVARRO Madeleine, tu veux bien la présenter Josette.

Josette BOURDEU

Oui, Madeleine NAVARRO est adjointe à la ville de LOURDES. Elle s'occupe des Anciens combattants et de la politique associative.

Monsieur le Président

Est-ce que quelqu'un désire se présenter face à NAVARRO Madeleine ? Madame Yvette LACAZE. Yvette LACAZE est Maire des ANGLES.

Yvette LACAZE

Oui, je suis Yvette LACAZE, Maire de la commune des ANGLES, élue depuis trente ans et je me suis toujours occupée des finances de par mon métier.

Monsieur le Président

Est-ce qu'il y a d'autres candidats qui désirent se présenter? Non. Qu'il y ait des candidats qui se présentent face aux autres, ce n'est pas la guerre, c'est la démocratie et donc c'est le choix qui est proposé à l'assemblée et ce choix, il est noble, il est digne. Yvette LACAZE est élue. Nous passons à la candidate suivante Madame PHAM-BARANNE Michelle qui est élue à la ville de TARBES. Est-ce que quelqu'un désire se présenter face à Madame PHAM-BARANNE? Madame PHAM-BARANNE est élue. Candidate Evelyne RICART, Maire d'AURENSAN. Est-ce que quelqu'un désire se présenter face à Madame RICART, Maire d'AURENSAN? Personne. Evelyne RICART est élue. Nous allons voter maintenant pour le candidat suivant Jean-Michel SEGNERE, Maire de HORGUES. Est-ce que quelqu'un désire se présenter face au Maire de HORGUES, Jean-Michel SEGNERE? Personne. Monsieur SEGNERE est élu. Candidat suivant SUBERCAZES Philippe, Josette, si tu veux bien le présenter.

Josette BOURDEU

Philippe SUBERCAZES est adjoint au Maire de la ville de LOURDES en charge de l'animation, de la communication, de la police et de la sécurité. Il fait partie, même si on ne respecte pas la ville de LOURDES dans ce scrutin, il fait partie des personnes qui avaient été désignées et recommandées lors de la liste que nous vous avons envoyée du Pôle Sud.

Monsieur le Président

Attendez, il n'y a pas de martyr ici, c'est une démocratie qui s'exprime.

Josette BOURDEU

Ce n'est pas cela.

Monsieur le Président

Vous respectez les électeurs s'il vous plaît, ils votent comme ils veulent. La démocratie n'est pas bafouée et la ville de LOURDES n'est absolument pas martyrisée. C'est votre sentiment, ce n'est pas le mien. C'est votre sentiment. Monsieur SUBERCAZES est élu. Candidat suivant, Monsieur TOUYA Francis, adjoint au Maire de TARBES, chargé des équipements sportifs. Est-ce qu'il y a un candidat ou une candidate face à Monsieur TOUYA? Il n'y en a pas. Monsieur TOUYA est élu. Monsieur Guy VERGES, Maire de LOUBAJAC. Est-ce quelqu'un désire se présenter face à Monsieur Guy VERGES? Personne. Guy VERGES est élu. Candidate suivante Marie-Pierre VIEU, Conseillère municipale de TARBES. Est-ce que quelqu'un désire se présenter face à Marie-Pierre VIEU? Personne. Nous procédons à l'élection du candidat suivant VINUALES Bruno, vous voulez bien le présenter Madame BOURDEU.

Josette BOURDEU

Oui, bien sûr. Bruno VINUALES est adjoint aussi à la ville de LOURDES, il est en charge du Tourisme et du développement économique et Conseiller départemental, donc il est candidat pour être au bureau de l'agglo.

Monsieur le Président

Est-ce qu'il y a quelqu'un qui désire se présenter face à Bruno VINUALES ? Personne. Bruno VINUALES est élu. Alors maintenant, j'ai des candidatures multiples qui m'ont été proposées, je vais demander d'abord aux candidats qu'on m'a proposés ou qui se sont proposés, s'ils sont toujours d'accord. Le premier, c'est Alain TALBOT, Maire de SARROUILLES, le deuxième c'est Jean-Marc LACABANNE, je vais demander aux deux candidats de se présenter. Est-ce qu'il y a d'autres candidats ?

Yannick BOUBEE

Chers collègues, je vais être très bref. Bien que, grâce à la technologie nous allons extrêmement vite et je crois que tous, nous en sommes ravis, ce que je veux dire très brièvement, Monsieur le Président, c'est que le territoire, anciennement majorité du Grand Tarbes, conformément à ce qui avait été prévu, à nos accords entre les différents territoires et les pôles, a envoyé après un vote, puisque nous avions plus de candidats que de postes proposés pour l'ancien Grand Tarbes, huit collègues, trois avec délégation et cinq sans délégation pour être membres du bureau. Nous avions douze candidats pour tout vous dire et nous avons dû procéder au vote qui a été la seule solution pour nous, propre et démocratique, pour désigner les candidats qui vous sont proposés aujourd'hui. Moi, je suis ravi, Monsieur le Président, de vous avoir entendu dire en début de séance que vous seriez attentif et que vous souhaitiez agréger des personnes de sensibilités diverses, des personnes aux compétences variées, de telle manière à faire un travail d'équipe. Nous nous inscrivons tout à fait dans ce schéma. Notre agglomération, dans le contexte, ne peut pas se payer d'autre luxe que celui-là. Alors, pourquoi vous sont présentés Pierre LAGONELLE et Alain TALBOT ? Pierre LAGONELLE n'est pas de ma sensibilité, je le dis au cas où tout le monde ne le saurait pas parce que c'est le choix qu'a fait le territoire et qu'il a été dans l'ancienne majorité du Grand Tarbes, un élément intéressant ; c'est un garçon qui est très vigilant pour les finances publiques et qui par exemple, nous contraignait et a contribué à une augmentation de zéro fiscalité. Donc, c'est une des raisons pour lesquelles Pierre LAGONELLE a été retenu au milieu d'autres collègues qui également le méritaient. Alain TALBOT, c'est le Maire de SARROUILLES, Alain, c'est celui qui était au bureau de l'ancien Grand Tarbes qui représentait, je n'aime pas dire les petites communes, parce qu'il n'y a pas de petite ou de grande commune, une commune périurbaine : SARROUILLES, et qui était délégué à l'agriculture. A ce titre-là, compte-tenu de l'extension du périmètre d'intervention de la grande agglomération où les zones rurales sont beaucoup plus importantes que ce qui faisait le cœur du réacteur - je parle sous le contrôle de Jean-Claude qui effectivement, défendait un mouvement de la ruralité -, c'est la raison de la candidature d'Alain TALBOT qui est un Maire rural. Ils se présenteront l'un et l'autre, Monsieur le Président, c'est ce que je souhaitais dire de manière très apaisée, très tranquille et très sereine.

Monsieur le Président

Mais pour la parfaite information de l'Assemblée, je voudrais dire qu'en effet, vous m'avez informé qu'une réunion avait été organisée au Grand Tarbes au cours de laquelle vous avez procédé à ce choix. Vous noterez que jusqu'à présent, les choix qui nous ont été proposé ont été satisfaits. Tous les autres candidats du Grand Tarbes, Monsieur LEHMANN, Madame PHAM-BARANNE, Madame ISSON ont été élus sans problème, Monsieur Roger LESCOUTE etc.... Deuxième remarque, j'ignorais que la ville de Tarbes ne faisait plus partie du Grand Tarbes quand vous avez organisé cette réunion car

vous avez organisé cette réunion entre vous, la ville de TARBES n'a même pas été invitée à cette réunion. Donc, je me permets de le signaler et de le souligner, je me dis que ce choix, il est quelque part entaché d'un minimum de suspicion. Je pense que la ville de TARBES aurait pu être invitée et représentée à cette réunion. Ceci étant, nous n'allons pas polémiquer là, c'est la démocratie qui s'exprime, je vais demander aux candidats de se présenter.

Monsieur LEHMANN

Merci. Ce sera très bref. Je voulais juste, pour qu'il n'y ait pas de confusion, apporter une précision qui me semble importante. Cette réunion ne concernait évidement que l'ex-groupe majoritaire du Grand Tarbes puisque c'était par rapport aux places qui lui étaient réservées et que donc elle seule était habilitée à désigner ces candidats. Par contre, je veux rappeler que le 21 décembre, il y a eu le Conseil des Maires au Grand Tarbes pour définir le contingent de places attribuées aux deux groupes, groupe majoritaire, groupe minoritaire. Vu le rapport de force de l'époque qui était très serré, il a été convenu le même nombre de places au niveau des Conseillers communautaires et des membres du bureau. Avec votre accord, Monsieur le Maire de TARBES et en présence des Maires de LALOUBERE et de BORDERES, tout le monde était resté sur cette position et donc, grande est notre surprise de voir que sur notre propre contingent, des candidats se profileraient pour être en opposition, voilà ce que je voulais préciser.

Monsieur le Président

Je voudrais d'abord rappeler que ce que vous appelez notre contingent, ce sont des choix que vous avez décidé entre vous sans que la ville de TARBES y soit associée alors que nous faisons partie du Grand Tarbes, deuxièmement, je redis que tous les autres candidats que vous avez présentés, il n'y a eu aucun problème, troisièmement, la démocratie, c'est le choix, il n'y a rien de choquant à ce qu'il y ait des candidats qui se présentent face à d'autres, vous l'avez vu jusqu'à présent. Enfin, Monsieur LEHMANN, pour votre information, sur 21 élus de l'ancien Grand Tarbes, ville de TARBES comprise, la ville de TARBES en a 7, c'est-à-dire 30 %, cela veut dire que le Maire de TARBES a accepté que 70 % des autres élus, soient des élus autre que la ville de TARBES. J'estime que l'effort de la ville de TARBES est tout à fait remarquable et je vais même vous donner un autre exemple, nous avons extrait de notre choix, une candidate qui est Myriam MENDES qui était dans notre contingent puisque vous parlez de contingent, je vais parler comme vous. Nous l'avons enlevé parce que nous souhaitions que l'adjointe au Maire de BORDERES puisse être élue et comme cela n'a pas été possible sur votre contingent, vous avez complètement fermé la porte et bien j'ai demandé à Madame MENDES de se retirer pour laisser le siège à Madame Fabienne LAYRE CASSOU qui a été élue tout à l'heure. Alors j'estime que la ville de TARBES, en la matière, n'a pas trop de leçon à recevoir. Je répète que s'il y a des candidats qui se présentent face à certains ce n'est pas la guerre, cela s'appelle la démocratie. Je vais demander aux candidats de se présenter. Premier candidat, Monsieur TALBOT.

Alain TALBOT

Alain TALBOT, 64 ans, retraité du monde agricole, je suis élu sur la commune de SARROUILLES depuis 1989, Conseiller, premier Adjoint et Maire depuis 2014. Comme l'a souligné Yannick, j'ai participé à la conception de l'ex-Grand Tarbes, enfin, la continuité de l'ex-Grand Tarbes et aujourd'hui, je sollicite vos suffrages pour faire dans la continuité. Je vous remercie.

Jean-Marc LACABANNE

Bonsoir, Jean-Marc LACABANNE, Conseiller municipal d'AUREILHAN depuis 1995. Alors, comme il y a eu une précampagne, je voudrais préciser ma position. Moi, je ne fais partie d'aucun

contingent, j'ai ma sensibilité depuis des années, je ne l'ai jamais changé. Ma voix n'appartient à personne, j'ai tout le temps décidé de la donner à la personne digne de confiance. Si je suis candidat ce soir, ce n'est pas parce qu'on m'a demandé de l'être, c'est parce-que j'ai souhaité continuer le travail que je faisais au sein du bureau du Grand Tarbes jusqu'à présent et donc je me présente ici sans aucune contrainte ni aucun contingent, bien sûr, c'est aux électrices et aux électeurs de décider. Merci.

Monsieur le Président

Merci Jean-Marc. Est-ce qu'il y a d'autres candidats ? Il n'y a pas d'autre candidat. Monsieur TALBOT est élu. Nous passons au candidat suivant, nous avons pour le pôle centre, deux candidats qui m'ont été signalés, Monsieur Christian LABORDE et Monsieur Daniel DARRE. Est-ce qu'il y a d'autres candidats qui désirent se présenter ? Je vais donc demander aux candidats de se présenter.

Daniel DARRE

Oui, bonsoir. Je m'appelle donc Daniel DARRE, j'ai 52 ans, je suis artisan et gérant d'une petite entreprise du bâtiment, de chauffage et de sanitaire. Donc je me présente ce soir parce que j'ai été désigné par mes collègues du canton d'OSSUN, ils étaient douze à m'accorder leur confiance et je les en remercie très chaleureusement, contrairement à Monsieur LABORDE qui n'a pu avoir que trois voix. Si je me présente ce soir, c'est qu'il me semble nécessaire et même primordial pour une grande communauté d'agglo comme la nôtre, que les petites communes et les très petites communes soient représentées. Notamment je suis Maire de la commune d'AVERAN, je suis élu depuis 1995, c'est une commune de 90 habitants, qui est située en zone de montagne et nous connaissons toutes les difficultés et toutes les contraintes dans ces petites communes, c'est pour cela que je me présente ce soir. Merci de m'avoir écouté. Merci Monsieur le Président de m'avoir laissé la parole.

Christian LABORDE

Bonjour, donc je suis Monsieur Christian LABORDE, je suis le Maire de LOUEY. Après une carrière à la SOCATA, j'ai mis toute ma volonté et mes compétences depuis 2001 au service de ma commune et de ses habitants pour en faire une commune dynamique et en pleine ouverture économique que nous connaissons aujourd'hui. Le travail engagé depuis 2001 a fait que LOUEY est devenu un lieu de vie recherché. Ceci est dû au développement de nos infrastructures et dû aussi à l'implantation et au succès du pôle santé qui draine la clientèle venant de LOURDES jusqu'à TARBES vers des différents spécialistes. Cela est dû également à cette raison et pas la moindre, à une gestion rigoureuse des finances. Mais il faut savoir aussi que LOUEY a sur son territoire une dizaine de sociétés dont DAHER et une partie de l'aéroport représentant plus de 2 000 salariés et que ces sociétés ont contribué à hauteur d'un million d'euros au budget donc à l'activité de notre nouvelle agglo. Je suis en relation de fait avec chacune d'entre elles, pour suivre et accompagner leur projet de modification ou d'extension de leurs locaux. Par ailleurs, depuis 2001, j'étais Vice-président à la CCCO et depuis 2014, je suis en charge à la Présidence de la Commission d'amélioration de l'habitat en lien avec l'OPH. Je connais bien la situation des nombreuses communes en matière d'immobilier. Pourquoi m'apporter votre confiance? Parce que je veux mettre mon énergie et toute ma disponibilité au service du développement de notre agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées, elle mérite une implication et une détermination que je possède pour travailler efficacement et en faire la réussite que les habitants sont en droit d'attendre. Merci.

Monsieur le Président

Merci Monsieur LABORDE. Il n'y a pas d'autre candidat ? Monsieur LABORDE est élu. Nous passons au candidat suivant, nous avons deux candidats, je vais leur demander s'ils sont toujours

d'accord. J'ai Emmanuel DUBIE et Francis BORDENAVE. Est-ce qu'il y a d'autres candidats qui désirent se présenter ? Je vais leur demander de se présenter.

Francis BORDENAVE

Bonsoir tout le monde, je suis Francis BORDENAVE, Maire d'OSSUN. J'ai 58 ans et je suis Maire depuis 2014 et élu depuis 2008. J'ai été Vice-président en charge des finances à la CCCO. Je vais vous parler un peu d'OSSUN parce que peut être qu'il y en a qui ne connaissent pas. OSSUN est un village de 2 400 habitants, c'est le chef-lieu de canton et c'est la troisième commune de l'agglo en matière de superficie. Donc OSSUN a beaucoup contribué en matière économique parce que les pistes de l'aéroport sont situées sur la commune d'OSSUN en grande partie et si les agriculteurs d'OSSUN n'avaient pas à l'époque, cédé toutes ces terres, aujourd'hui, il n'y aurait ni aéroport ni la SOCATA. Et aussi, au niveau de la ZAC Pyrénia, OSSUN va devoir participer à hauteur d'un peu plus de 100 hectares. Les agriculteurs vont devoir céder leurs meilleures terres. Et je pense qu'il ne serait pas souhaitable quand même que la commune d'OSSUN ne soit pas présente au bureau. D'autant plus que nous sommes la dixième commune ou la onzième commune au niveau de la population, et toutes les communes de plus de 2 000 habitants ont un délégué à l'agglo ou un Vice-président, voilà. Bonsoir. Et JUILLAN est déjà servi, il y a un Vice-président et un 4e Vice-président, voilà.

Monsieur le Président

Merci Francis. Monsieur DUBIE si vous voulez bien vous présenter.

Emmanuel DUBIE

Oui, Mesdames, Messieurs les élus. Donc Emmanuel DUBIE, 46 ans, un enfant de 5 ans. Voilà, moi, je suis Conseiller municipal de JUILLAN qui est le siège de la nouvelle Grande agglomération. Je suis directeur de CRESCENDO qui est un centre européen d'entreprises et d'innovations qui est troisième plus grande structure d'Occitanie en termes d'accompagnement de Start up. Cela fait 16 ans que nous travaillons sur le développement économique sur le territoire donc j'ai une vision assez précise aujourd'hui des atouts et des freins qui permettraient en les levant d'amener ce territoire vers une nouvelle dynamique. Ma candidature, elle n'est pas contre Francis BORDENAVE, je le dis tout de suite, je n'ai participé à aucune réunion. Voilà ce qui m'amène aujourd'hui à candidater au bureau, en juillet dernier, nous avons obtenu le label French Tech au niveau national que nous avons pour deux ans, cela constitue pour moi une clé matrice importante du développement économique de cette nouvelle agglomération, en sachant que le périmètre est le département. Mais cette agglomération constituée représente la moitié de la population de ce département et il sera essentiel que cette agglomération intègre pleinement l'enjeu de la dynamique French Tech pour permettre à ce territoire de tirer le développement vers le haut en emmenant des Start up et en permettant de développer l'emploi. Donc je souhaiterai siéger au bureau pour amener ces sujets sur la table. Nous avons deux ans pour faire nos preuves pour que le label nous soit reconduit, nous avons monté le dossier avec Yannick BOUBEE, il a été repris par l'association « le projet de territoire ambition Pyrénées » qui est animé par Gérard TREMEGE et Chantal ROBIN-RODRIGO et pour la petite histoire, moi j'ai terminé mes études en 1995 et avant de faire mon doctorat, j'ai travaillé sur la création de la communauté de communes de l'agglomération de Tarbes où à l'époque le Président était Pierre-Henri LACAZE. J'ai travaillé sur les dynamiques territoriales et l'impact du coefficient d'intégration fiscale, les impacts fiscaux. Donc, l'interco, c'est avec enthousiasme que je souhaite siéger avec vous au bureau. Je vous remercie.

Monsieur le Président

Merci Monsieur DUBIE. Monsieur MONTOYA souhaite prendre la parole.

Pierre MONTOYA

Je voudrais intervenir très brièvement parce qu'en plus je ne connais aucun des deux candidats. Mais j'ai entendu leurs déclarations et il me semble, nous pourrions nous assurer au moins de cela, qu'il n'y ait pas de conflit d'intérêt, quelqu'un qui est au bureau et qui en même temps touche des subventions du Grand Tarbes.

Monsieur le Président

Est-ce que vous pouvez répondre, s'il vous plaît, Monsieur DUBIE ? La question est tout à fait pertinente. Monsieur MONTOYA pose une bonne question.

Emmanuel DUBIE

Oui, j'ai oublié d'aborder ce problème, je savais qu'on me poserait la question. Alors, d'abord, je peux répondre clairement à votre question. Légalement, je ne suis pas mandataire social, je ne suis pas Président de l'association, je suis salarié directeur. À titre d'exemple, au Département, je crois que Jean GLAVANY qui est Président de l'OPH, quand il y a des garanties d'emprunts qui sont votées pour l'OPH, il ne prend pas part aux votes mais il siège toujours au Département, il est même Vice-président, voilà.

Monsieur le Président

Yannick, tu veux dire quelque chose?

Yannick BOUBEE

Je voulais ajouter à ce que vient de dire Emmanuel que la communauté d'agglomération donne des garanties aux organismes de logement social, vous le savez, il y a un complément de la garantie apporté par le Conseil départemental. S'agissant de la SEMI pour Gérard, ou pour moi qui suis Vice-président de l'OPH des Hautes-Pyrénées, nous ne prenons pas part aux votes ; il n'y a donc pas de problème.

Monsieur le Président

Il n'y a pas d'autres questions ? Monsieur DUBIE est élu. Nous allons passer au dernier vote. Là, j'ai deux candidats. Je vais leur demander s'ils sont toujours candidats. Pierre LAGONELLE et Madame MENDES. Est-ce qu'il y a d'autres candidats qui désirent se présenter ? Non. Je vais donc leur demander de se présenter. Pierre LAGONELLE puis Madame MENDES.

Pierre LAGONELLE

Merci. Bonsoir à tous. Donc Pierre LAGONELLE, je suis Conseiller municipal de Tarbes, je suis ancien membre du bureau communautaire du Grand Tarbes. Donc, j'ai envie de continuer à m'investir dans la construction de cette nouvelle communauté d'agglomération. Je veux le faire dans un esprit serein et constructif, ceux qui me connaissent, je pense, ne me démentiront pas. J'ai envie de m'investir plus spécialement sur deux sujets, les équipements culturels et les équipements sportifs. J'étais Président pendant plusieurs années à la Commission d'équipements sportifs. Je fais confiance à notre assemblée pour respecter le choix qui a été fait au niveau du pôle nord. Merci.

Myriam MENDES

Bonjour à tous. Myriam MENDES, je vais prendre quelques instants pour me présenter puisque je suis toute jeune élue. J'ai 30 ans, je suis adjointe au Maire de TARBES, j'ai en charge la propreté de notre ville, la gestion de l'espace public, des espaces verts, de nos parcs et jardins. J'ai eu la chance

de pouvoir travailler également avec les élus du SYMAT puisque j'étais Vice-présidente au côté de Marc GARROCQ. Je suis également élue au bureau du SDE dont je fais partie et avec qui, j'ai grand plaisir à travailler. Aujourd'hui, je présente ma candidature parce que pour moi, c'est la suite logique de mon engagement municipal par rapport au secteur environnement, je souhaiterai pouvoir intégrer la Commission Environnement de cette Grande agglomération. Pour moi, il y a deux axes, deux enjeux majeurs dans cette nouvelle grande agglomération. Le premier, bien entendu, c'est le développement économique mais également la gestion de notre environnement, pour moi, l'un ne va pas sans l'autre et c'est pour cela qu'aujourd'hui, je soumets ma candidature à votre approbation et j'espère pouvoir avoir le plaisir de travailler avec vous puisque pour moi, cela serait une réelle opportunité de m'investir pour notre grand territoire. Je vous remercie.

Monsieur le Président

Merci Madame MENDES. Pas de remarque ? Madame MENDES est élue.

Délibération nº 3

Monsieur le Président

Délégation de compétences du Conseil communautaire au Président bureau et création de la Commission intercommunale des impôts directs.

Alors, est-ce que vous approuvé le projet de délibération qui vous a été remis dont je ne vais pas relire le texte de l'article 1, ni de l'article 2, ni de l'article 3. Est-ce qu'il y a des questions ? Délibération adoptée.

Délibération nº 4

Monsieur le Président

Il s'agit d'adopter le régime des indemnités de fonction. Indemnité mensuelle de fonction pour le Président égale à l'indice 101 au lieu de l'indice 145 prévu par la loi. Indemnité mensuelle de fonction pour les Vice-présidents à l'indice 46 au lieu de l'indice 66. Indemnité de fonction pour les membres du bureau ayant une délégation de fonction égale à l'indice 23 et indemnité mensuelle de fonction pour tous les Conseillers communautaires égale à l'indice 6.

Nous sommes convenu, en effet, je crois que nous avons eu l'occasion de l'évoquer lors du Conseil des Maires, et peut être même lors du dernier Conseil communautaire, nous avons décidé tous ensemble des Vice-présidents, de proposer une indemnisation de l'ensemble des délégués communautaires pour qu'il n'y ait pas de demande de remboursement pour les déplacements dans le département. Il est évident que s'il y a des Conseillers communautaires qui sont appelés à aller en mission à l'extérieur du département, bien évidement, les frais de déplacement seront pris en charge et leurs seront remboursés sur justificatif. Je rappelle que c'est d'un commun accord que nous avons décidé de diminuer de 30 % les indemnités de fonction par rapport à ce que la loi le permettait. Est-ce qu'il y a des questions sur cette délibération ?

Denis DEPOND

[Inaudible – hors micro]

Monsieur le Président

Bien sûr, je vais donner les sommes brutes. Président 3 862 euros brut, Vice-président 1 759, Conseillers délégués 880 et Conseillers communautaires 191. Y a-t-il d'autres questions? Oui. Pardon, non, c'est 229 pour les Conseillers communautaires au lieu de 191, excusez-moi. C'est une

erreur, 229.44 brut. Y a-t-il d'autres questions ? Question pertinente, normale, nous ne savons pas à quoi correspond l'indice finalement. Je rappelle que les indemnités qui étaient prévues par la loi, nous avons considéré qu'elles étaient excessives. Pour le Président, c'est 5 500 euros brut, pour les Vice-présidents 2 500 euros brut et pour les Conseillers communautaires, c'est ce que nous proposons, nous l'avons laissé. Oui Monsieur DUBARRY.

Michel DUBARRY

Merci. Effectivement, vous avez fait un effort par rapport à ce que propose la loi. Effectivement, il y a des gens qui se sont battus dans leur vie pour que les élus aient des indemnités mais je pense que vous auriez pu faire un effort un peu plus important. Merci.

Monsieur le Président

Quand vous dites vous, vous vous adressez à l'ensemble ? Bon, nous en prenons acte. Monsieur LEHMANN.

Jean-Michel LEHMANN

Evidemment, moi je note que l'enveloppe indemnitaire a été réduite et notamment pour pouvoir permettre aux Conseillers communautaires de siéger dans de bonnes conditions donc moi je m'en félicite. Il n'en demeure pas moins avec l'expérience que nous avons les uns et les autres de nos anciens mandats dans les différentes agglomérations, même, bien sûr, si nous étions à une taille bien moindre, que ce régime indemnitaire est un régime de niveau élevé. Cela, nécessairement, oblige à de l'engagement et de la disponibilité, à de l'efficacité, moi je fais confiance à tous les élus qui ont des responsabilités pour s'inscrire dans cette démarche-là et je voudrais formuler un souhait, c'est qu'ils puissent créer une dynamique de fonctionnement, une dynamique de travail avec les commissions, qui soit quand même soutenue et je pense que s'engager sur un rythme régulier d'au moins une commission par trimestre, à partir de là, cela me semble un minimum. Merci.

Monsieur le Président

Merci de votre remarque. Je précise qu'en effet, vous avez raison, les indemnités qui sont proposées par la loi sont élevées parce que nous dépassons 100 000 habitants. Je précise pour votre information, en ce qui concerne le Président, faisant l'objet d'un écrêtement, je ne percevrai pas les sommes que je viens d'évoquer, elles vont être réduites avec l'écrêtement, comme j'ai déjà l'indemnité de Maire et de Conseiller régional, mandat que j'envisage peut être de transmettre, peut-être, dans quelques mois. Y a-t-il d'autres questions ? Proposition adoptée.

Délibération n° 5

Monsieur le Président

Il s'agit de la constitution des commissions communautaires. Alors, dans la délibération numéro cinq qui vous a été remise à l'entrée donc qui a été modifiée pour tenir compte des commissions que nous avons ajoutées et pour tenir compte des remarques pertinentes de Madame le Maire de LOURDES, ces commissions sont présentées dans l'ordre que j'ai évoqué tout à l'heure, à savoir commissions obligatoires, commissions facultatives, commissions optionnelles. Donc, je vais vous dire qu'elles sont ces commissions et puis pour votre information, je vous donnerai les noms des Présidents auxquels j'envisage de donner délégation.

Développement économique, commerces et revitalisation des centres-villes et des centres-bourg, tourisme, aménagement d'espaces PLUI urbanisme, mobilité, équilibre social de l'habitat et gens du voyage, politique de la ville, environnement, équipements culturels, équipements sportifs, scolaire,

périscolaire petite enfance, recherche innovation numérique, enseignement supérieur, stratégie croisée de développement et relation avec les intercommunalités voisines, finances, procédures administratives et mutualisation, fonds de concours, travaux, ressources humaines, promotion marketing, fiscalité, prospectives pluri annuelles d'investissement et de fonctionnement.

Est-ce qu'il y a des remarques sur ces propositions de commissions ?

Jean-Claude CASTEROT

[Inaudible – hors micro]

Monsieur le Président

Monsieur Jean-Claude CASTEROT, je vais vous répondre, la question est pertinente, elle m'a déjà été posée, figurez-vous, par les représentants agricoles. La réponse a été donnée, il y aura des délégations. En dehors de cela, ce sont des commissions obligatoires, fonctionnelles, facultatives et il va y avoir dans le cas de certaines commissions importantes, des déclinaisons avec, je peux vous dire par exemple que sur la commission concernant le logement etc.... politiques urbaines, il y aura une délégation politique urbaine et spécificité rurale. Je rappelle que nous n'avons pas de compétences particulières mais vous avez raison de poser la question, la ruralité nous intéresse, nous importe et c'est pour cela qu'il y aura en effet, une déclinaison concernant la ruralité. Je vous informe que j'ai reçu ce matin même, Monsieur Christian FOURCADE, Vice-président, je pense, de la Chambre d'agriculture et qui est venu me poser la question et quand je lui ai dit que nous avions pensé, bien évidemment, au problème rural, il a été enchanté de la réponse et je lui ai même dit, je vous demande Monsieur le Vice-président de bien vouloir me donner par écrit la déclinaison telle que vous la souhaiteriez de l'engagement de cette délégation qui sera donnée dans les semaines qui viennent à un Conseiller délégué. Est-ce qu'il y a d'autres questions sur les commissions ? Monsieur CAZAUBON.

Jean-Louis CAZAUBON

Non, ce n'est pas une question, c'est juste une précision. Concernant la Chambre d'agriculture, je précise que Christian FOURCADE a fait la démarche de lui-même, ce n'est pas moi qui l'ai envoyé, ce n'est pas moi qui te l'ai envoyé parce que de ce côté-là, je peux faire les commissions tout seul, je suis capable de te le demander s'il le fallait. Voilà, donc acte. Alors, par contre, c'est une bonne démarche parce que cela fait partie intégrante de l'activité économique et en l'instar même des candidats à la Présidence de la République de quelque bord qu'ils soient, cela leur arrache la langue de prononcer ce mot très souvent. Alors, je ne voudrais pas qu'il en soit ici de même. Sache très bien, que ce n'est pas moi qui l'ai envoyé, il a fait la démarche seul. Mais je te l'aurai demandé quand même.

Monsieur le Président

Mais je te demande de noter, Monsieur le Président, que même s'il n'avait pas fait la démarche, la délégation était sur le papier, je lui ai fait voir. Elle était sur le papier, c'est une délégation Jean-Claude, là, il y a les commissions, je vais vous donner maintenant les noms des Présidents auxquels j'envisage de donner délégation, mais il y aura ensuite, des Conseillers délégués qui auront également délégation et dans ces délégations, il y aura la partie qui concerne le rural que nous venons d'évoquer. Est-ce qu'il y a d'abord d'autres questions sur les commissions ? Non. Alors, je vais vous donner les noms des Présidents de ces commissions tels que nous les avons envisagés, presque ensemble, il y a des points sur lesquels il y en a qui ne sont pas d'accord pour l'instant. Alors, développement économique, votre serviteur, politique de la ville, votre serviteur. Oui, pour l'instant, politique de la ville, c'est un sujet très important sur lequel la ville de TARBES est très engagée, il y a derrière le

nouveau programme de rénovation urbaine qui concerne la ville de TARBES et la ville de LOURDES et j'entends bien travailler main dans la main avec le représentant de la ville de LOURDES sur ce sujet et ensuite quand nous aurons avancé sur ces dossiers majeurs concernant la rénovation urbaine, je transmettrai bien évidement cette délégation à quelqu'un d'autre. Je continue, finances Denis FEGNE, procédures administratives et mutualisation Yannick BOUBEE, stratégie croisée de développement et relation avec les intercommunalités voisines Jean-Claude BEAUCOUESTE, commerce Bruno VINUALES, aménagement de l'espace Patrick VIGNES, tourisme Josette BOURDEU, équipements sportifs Francis TOUYA, enseignement supérieur Gilles CRASPAY, équipement culturel Geneviève ISSON, équilibre social de l'habitat et gens du voyage André BARRET, prospectives et plan pluri-annuel d'investissement et de fonctionnement Valérie LANNE, environnement Jean-Claude PIRON, travaux Christian PAUL, ressources humaines Marc BEGORRE, recherche innovation Fabrice SAYOUS, mobilité Jean-Christian PEDEBOY, promotion marketing Fabienne LAYRE CASSOU, scolaire périscolaire Ange MUR, commande publique Gérard CLAVE, fiscalité Jacques LAHOILLE. Je précise pour votre information qu'il y a dans les noms que je viens de vous donner, des personnes qui vont être Président de commissions mais qui n'auront pas nécessairement de délégation générant une indemnité de fonction, en accord avec eux, ce qui veut dire que c'est la personne qui aura la délégation qui travaillera étroitement avec le Président de la commission et qui s'engagera bien plus activement. Je peux vous donner la liste des délégations telles que nous les avons prévues mais pour l'instant je ne donnerai pas les noms des bénéficiaires parce que ce n'est pas encore arrêté. Il y aura un délégué aux entreprises, une déléguée à l'économie sociale et solidaire, une autre pour l'accompagnement des petites communes, urbanisme, gens du voyage, aide et action financière en faveur du logement et des personnes défavorisées, politique urbaine et spécificité ou politique rurale, eau/assainissement, petite enfance, SDIS, et puis on verra, pour l'instant elles ne sont pas pourvues mais elles sont prévues, numérique, foires/marchés, ZAC et grande distribution. Voilà tel que nous pourrions fonctionner demain, je ne dis pas que toutes les délégations que je viens de citer seront pourvues sachant que nous sommes convenus qu'au-delà des Vice-présidents qui auront délégation, il y aura treize Conseillers communautaires qui auront délégation. Y a-t-il des questions ? Délibération approuvée.

Délibération n° 6

Monsieur le Président

Il s'agit de l'élection de la commission d'appel d'offres. Alors, la commission d'appels d'offres est composée du Président de la communauté d'agglomération ou son représentant et de cinq membres élus en son sein par l'assemblée délibérante à la représentation proportionnelle le plus fort reste. L'élection des membres titulaires et des suppléants a lieu sur la même liste sans panachage ni vote préférentiel. Les listes doivent comprendre moins de noms qu'il n'y a de siège à pourvoir mais ce n'est pas le cas. Donc, nous vous proposons la commission d'appel d'offres suivante, délégation que je donnerai à Gérard CLAVE pour la présider. Membres titulaires : Christian PAUL, Valérie LANNE, Jean-Claude LASSARRETTE, Christian LABORDE, Michel FORGET. Membres suppléants André LABORDE, André BARRET, Chantal MORERA, Serge DUCLOS, Annette CUQ. Est-ce qu'il y a des personnes qui désirent être candidat ou candidate à cette commission d'appels d'offres ? Si tel était le cas, s'il y avait un candidat, il faudrait élaborer une nouvelle liste et auquel cas si la nouvelle liste était élaborée, nous serions amenés à voter dans les isoloirs à bulletins secrets. Alors, je pose néanmoins la question. Est-ce qu'il y a d'autres personnes qui seraient candidates pour faire partie de la commission d'appels d'offres ? Bien, cela nous simplifie les choses quand même. La liste qui vous a été proposée est élue.

Délibération nº 7

Monsieur le Président

Je commence, nous avons d'abord à élire les membres du syndicat mixte Pyrénia, huit titulaires, huit suppléants. Je vous propose la liste qui a été arrêté d'un commun accord.

Titulaires: Gérard TREMEGE, Patrick VIGNES, Christian LABORDE, Fabrice SAYOUS, Yannick BOUBEE, Francis BORDENAVE, Michel RICAUD, Josette BOURDEU.

Suppléants: Marc GARROCQ, Jean-Michel SEGNERE, Jean-Bernard GAILLANOU, Denis FEGNE, Jean-Claude BEAUCOUESTE, Alain LUQUET, Jean-Marc BOYA et Viviane CARCAILLON.

Est-ce que quelqu'un a des remarques à présenter sur cette liste ? Pas de remarque. Pas de candidature. Je soumets donc cette liste à votre approbation. Proposition adoptée. Je vous remercie. Nous passons maintenant à l'association MCEF – Maison Commune de l'Emploi et de la Formation. Trois titulaires, je vous propose Roger-Vincent CALATAYUD, Gilles CRASPAY, Michelle PHAM-BARANNE. Est-ce qu'il y a d'autres candidats ? Pas d'autre candidat. Proposition adoptée.

Proposition suivante, sur votre délibération, vous avez l'association du Pays de Tarbes et de la Haute-Bigorre. Cette association a été dissoute donc la proposition est non avenue.

Nous passons au GIP-CUCS, nous devons élire six titulaires, je propose les noms suivants : Gérard TREMEGE. C'est un groupement qui existe depuis une quinzaine d'années qui est chargé de décliner dans le concret la politique de la ville et de s'engager financièrement et également avec des moyens humains sur l'accompagnement d'associations à destination de population défavorisée notamment dans les quartiers difficiles. Tant à TARBES qu'à LOURDES, c'est pour cela que cela s'appelle le GIPCUCS Tarbes-Lourdes normalement. Et AUREILHAN est en veille active. Qu'est-ce que cela veut dire la veille active ?

Yannick BOUBEE

Cela veut dire que nous n'avons pas droit intégralement au crédit spécifique politique de la ville, nous avons droit au seul crédit droit commun mais avec une bienveillance. En fait, les territoires « politique de la ville » résultent du carroyage de l'INSEE qui a fait des carrés d'un kilomètre de côté. Aureilhan est le carré le plus pauvre du département. Le problème est qu'il faut arriver à un seuil de 1 000 habitants et que nous arrivons à 600 ; c'est la raison pour laquelle nous sommes en veille active. Je garde la parole pour remercier Guy VERGES, puisque Jean-Claude PALMADE a fait part de sa candidature pour être au GIP contrat urbain de cohésion sociale ce matin. Donc, nous n'avons pas pu parler de sa candidature hier soir lors de la réunion de la conférence du Vice-président. Après avoir échangé avec Gérard TREMEGE, avec Josette BOURDEU et avec Guy VERGES, ce dernier, je te remercie sincèrement Guy, ne va pas siéger au GIPCUCS pour que Jean-Claude PALMADE puisse y siéger. Je trouve que c'est bien sur le plan humain tout simplement. Merci beaucoup.

Monsieur le Président

Merci Guy d'avoir accepté la proposition que nous t'avons faite tout à l'heure conjointement, je pense que cela est une bonne chose à l'égard de Monsieur PALMADE qui s'est beaucoup investi dans cette affaire. J'en profite parce que j'ai oublié de le faire tout à l'heure, pour remercier à mon tour, Jean-Claude BEAUCOUESTE. Jean-Claude BEAUCOUESTE qui était candidat légitimement pour être titulaire sur le syndicat Pyrénia. Patrick VIGNES était suppléant, je le dis, il n'est pas là dans la proposition que j'avais élaboré avec nos partenaires. Patrick VIGNES s'est beaucoup investi au cours des dernières années dans Pyrénia et quand je lui ai demandé malgré tout d'accepter le poste de suppléant, il a accepté un peu la mort dans l'âme. Quand Jean-Claude BEAUCOUESTE a vu cela, il m'a téléphoné, il m'a dit que Patrick VIGNES tenait absolument à Pyrénia donc je lui cède ma place

et donc, vous avez tout à l'heure voté, Patrick VIGNES est donc titulaire et Jean-Claude BEAUCOUESTE est suppléant, il sera mon suppléant à Pyrénia. Je tiens Jean-Claude à te remercier moi aussi à mon tour. C'est vraiment sympa.

Je vais vous proposer la composition suivante, six titulaires : Gérard TREMEGE, Gérald CAPEL, Jean-Claude PALMADE, André DOUBRERE, Michelle PHAM-BARANNE et Simone GASQUET. Est-ce qu'il y a des remarques particulières ? Pas de remarque. Je soumets cette proposition à votre approbation. Proposition adoptée.

Nous passons à l'organisme suivant le CNAS, un titulaire, nous proposons Marc BEGORRE, Centre National d'Action Sociale. Pas d'autres candidats ? Il y a qu'un titulaire. Pas d'opposition ? Marc BEGORRE est élu.

Nous passons à l'organisme suivant CASA, c'est un organisme qui aide les personnes sous addictions. Une titulaire, je propose Madame DOUBRERE. Il n'y a pas d'autres candidats ? C'est une mission difficile. Pas d'autre candidat. Madame DOUBRERE est élue.

Passons à la Mission locale, deux titulaires, proposition Claudine RIVALETO adjointe au Maire de BARBAZAN-DEBAT et David LARRAZABAL adjoint au Maire de TARBES qui travaille avec la jeunesse et donc avec la Mission locale. Est-ce qu'il y a d'autres candidatures ? Il n'y en a pas. Claudine RIVALETTO et David LARRAZABAL sont élus.

Association Médiane, je vous propose deux titulaires Andrée DOUBRERE et Michelle PHAM-BARANNE, vous êtes d'accord Mesdames? Est-ce qu'il y a d'autres candidats? Pas d'autre candidat. Madame DOUBRERE et Madame PHAM-BARANNE sont élues.

Nous avons à choisir un titulaire et un suppléant pour le GART, c'est l'organisme national de régulation des transports, titulaire Jean-Christian PEDEBOY, suppléant Laurent TEIXEIRA. Est-ce qu'il y a d'autres candidats ? Pas d'autre candidat. Ils sont élus titulaire et suppléant.

Nous passons maintenant à la SAGV 65, je vous propose comme titulaire Philippe SUBERCAZES et comme suppléant André BARRET. Il s'agit de s'occuper des associations des gens du voyage. C'est aussi une mission périlleuse. Je les remercie d'être candidats. Je demande s'il y a d'autres candidats d'ailleurs? Ça ne se bouscule pas au portillon là. Pourtant les indemnités sont conséquentes là, Monsieur LEHMANN. Non, il n'y en a pas. Pas d'autre candidat. Félicitations je dirai à Philippe SUBERCAZES et André BARRET, vous pouvez avoir deux satisfactions. La première est que vous acceptez une mission qui est quand même difficile et la deuxième est que c'est vous qui avez fait un des meilleurs scores. Souvenez-vous-en.

Nous passons à ATMO Sud Ouest qui remplace l'ORAMIP. Je propose comme titulaire Annette CUQ et suppléante Myriam MENDES. Est-ce qu'il y a d'autres candidats ? Pas d'autre candidat. Bravo Annette et bravo Myriam.

Nous passons aux propositions suivantes, représentation de TLP Tarbes-Lourdes-Pyrénées, notre agglo au sein du Centre hospitalier intercommunal de Tarbes Bigorre. Je propose titulaire David LARRAZABAL et suppléant Pierre MONTOYA. Le suppléant sera admis à tous les travaux et pourra intervenir à tout moment. Là, c'est le Président du Conseil de surveillance qui lui dit. Est-ce qu'il y a d'autres candidats ? Pas d'autre candidat. Je soumets cette proposition à votre approbation. Ils sont élus.

IUT, titulaire David LARRAZABAL et suppléant Gérald CAPEL. Est-ce qu'il y a d'autres candidats ? Non. Proposition adoptée.

Récup action, nous proposons titulaire Jean-Claude PIRON, suppléant Gérald CAPEL. Y a-t-il d'autres candidats ? Pas d'autre candidat. Ils sont élus.

Il faut enlever le Groupe d'Action Local car il n'existe plus. Donc CIDF, j'ai une candidate titulaire Martine FOCHESATO. Est-ce qu'il y a d'autres candidats ? Non. Martine est élue.

Lycée Marie-Curie, un titulaire proposé David LARRAZABAL. Est-ce qu'il y a d'autres candidatures ? Non. Il est élu.

Lycée Théophile GAUTHIER, un de ces imminents anciens. Candidat Roger-Vincent CALATAYUD. Est-ce qu'il y a d'autres candidats ? Pas d'autre candidat. Il est élu.

Initiative Bigorre, il s'agit de l'organisme financier du Conseil général qui aide des entreprises. Je vous propose un titulaire Jean-Michel SEGNERE. Est-ce qu'il y a d'autres candidats ? Je soumets donc cette proposition à votre approbation. Il est élu.

Pour le BDE, Bureau Développement Economique Pays d'Adour, Béarn Bigorre Pays Basque, je vous propose Jean-Claude BEAUCOUESTE pour nous représenter. Il n'y a pas d'autres candidatures ? Jean-Claude bravo.

Pour la société publique locale ARPE, Agence Régionale Pour l'Environnement. Je n'ai pas de candidat. Est-ce que quelqu'un serait candidat pour siéger à l'agence régionale pour l'environnement. Marc GARROCQ s'est retiré. Non, c'est vrai, j'ai oublié de dire que Marc GARROCQ s'était retiré. Tu confirmes Marc. Ne croyez pas que c'est moi qui l'ai retiré. Merci.

La candidature est disponible. Est-ce que quelqu'un est candidat ? S'il n'y a pas de candidat, je proposerai Myriam MENDES, est-ce qu'elle est d'accord ? Puisqu'elle est sur l'environnement. Oui. Il n'y a pas d'autre candidat. Je vous promets qu'après la septième délibération, cela va être du billard, cela va rouler tout seul. Elle est élue.

Représentation suivante au sein de MADELI qui est l'organisme régional de développement économique et de financement des entreprises. Je propose ma candidature. Est-ce que quelqu'un d'autre est candidat ? En tant que Président de la commission de développement économique, je vous propose ma candidature. Proposition adoptée.

Nous passons à l'organisme suivant CRESCENDO. Nous avons deux titulaires à choisir. Je vous propose Gérard TREMEGE, Jean-Michel SEGNERE, qui sont, Président de la commission développement économique et Monsieur SEGNERE qui s'occupera de l'aide aux entreprises dans le cadre de la délégation. Y-a-t-il d'autres candidats ? Pas d'autre candidat. Proposition adoptée.

CISPD, Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance, nous proposons Roger-Vincent CALATAYUD pour nous représenter. Est-ce qu'il y a d'autres candidatures ? Non. Proposition adoptée.

Lycée Lautréamont, je vous propose Geneviève ISSON pour nous représenter. Est-ce que quelqu'un d'autre serait candidat ? Pas d'autre candidat. Proposition adoptée.

Office de tourisme de Tarbes, je vous propose Jacques LAHOILLE pour nous représenter. Il n'y a pas d'autres candidatures ? Bravo Jacques.

Université fédérale Toulouse Midi-Pyrénées, je vous propose titulaire Gilles CRASPAY, suppléante Madame Marie-Antoinette CASSAGNE-RODRIGUEZ. Est-ce qu'il y a d'autres candidats ? Pas d'autre candidat. Proposition adoptée.

Lycée de Sarsan, je vous propose Gérald CAPEL. Y a-t-il d'autres candidats ? Pas d'autre candidat. Gérald CAPEL est élu.

Collège de Sarsan, Roland DARRE. Est-ce qu'il y a d'autres candidatures ? Pas d'autre candidature. Je soumets cette proposition à votre approbation. Proposition adoptée.

Lycée de l'Arrouza. Ange MUR. Y a-t-il d'autres candidats ? Pas d'autre candidat. Proposition adoptée.

Centre hospitalier de Lourdes, je vous propose Annette CUQ pour nous représenter. Y a-t-il d'autres candidats ? Pas d'autre candidat. Proposition adoptée.

Maison Commune de l'Emploi et de Formation du Pays de la vallée des Gaves, je vous propose Josette BOURDEU pour nous représenter. Y a-t-il d'autres candidats ? Il n'y en a pas. Proposition adoptée.

Communauté de programmation Leader, je vous propose titulaire Jean-Louis CAZAUBON et suppléant Gérald CAPEL. Y a-t-il d'autres candidats ? Pas d'autre candidat. Proposition adoptée.

Commission consultative paritaire énergie SDE, sept titulaires. Je vous propose Jean-Claude PIRON, Marc GARROCQ, Jean-Claude LASSARRETTE, André LABORDE, Christian PAUL, Annette CUQ et Geneviève ISSON. Y a-t-il d'autres candidats ? Pas d'autre candidat. Proposition adaptée.

Commission extra municipale sur les commerces de la ville de Lourdes, je vous propose Jean-Louis CAZAUBON. Jean-Louis dit que s'il y a un autre candidat, il lui laisse sa place. Il n'y en a pas donc tu la gardes. Il n'y en a pas, Jean-Louis la garde. Proposition adoptée.

Commission de suivi de la convention de mutualisation avec la ville de Lourdes, trois titulaires Josette BOURDEU, Yannick BOUBEE, Patrick VIGNES. Est-ce qu'il y aurait d'autres candidats ? Pas d'autre candidat. Proposition adoptée.

Institution Adour, un observateur titulaire Ginette CURBET et un suppléant Jean-Pierre BALESTA. Pas d'autres candidats ? Proposition adoptée.

Nous allons avoir à choisir notre représentant au sein du SDIS. Je vous propose un titulaire Alain LUQUET et un suppléant Annette CUQ. Y aurait-il d'autres candidats ? Il n'y en a pas. Proposition adoptée.

Office du commerce et de l'artisanat de Tarbes, nous vous proposons pour nous représenter Monsieur Bruno VINUALES. Y a-t-il d'autres candidats ? Pas d'autre candidat. Proposition adoptée.

Je vais vous poser une autre question, est-ce que vous voulez recommencer la délibération n° 7 ? Et bien, elle est terminée. Je vous remercie de votre patience.

Eugène POURCHIER

[Inaudible – hors micro]

Monsieur le Président

C'est Jean Dupuis. Victor Duruy, c'est à Bagnères et Jean Dupuis c'est à Tarbes. Parce qu'il n'y a pas de représentant de la communauté d'agglomération. Il n'y en a pas et s'ils nous demandent un représentant et bien nous le désignerons. Il n'y en avait pas du Grand Tarbes, non plus. Au lycée technique, il n'y en avait pas. Oui Gilles. Ce n'est pas statutaire. C'est le lycée qui décide. Merci Monsieur CRASPAY, le sachant en la matière.

Délibération nº 8

Monsieur le Président

La compétence transport est une compétence obligatoire, vous le savez, et du fait de la loi Notre et de l'arrêté préfectoral de fusion portant création de la nouvelle communauté d'agglomération à compter du 1er janvier 2017, la communauté du Grand Tarbes et de la ville de Lourdes, anciennement autorité organisatrice de transport, sont devenues une seule et unique autorité organisatrice de la mobilité. La communauté d'agglomération du Grand Tarbes, cinq délégués titulaires et cinq suppléants et la ville de Lourdes deux titulaires, deux suppléants, se sont retrouvés en retrait automatique du syndicat mixte de transport le fil vert. Notre communauté doit maintenant se prononcer en tant que nouvelle autorité organisatrice de la mobilité sur son adhésion au syndicat mixte de transport le fil vert afin de venir en remplacement de la communauté d'agglomération du Grand Tarbes et de la ville de Lourdes. L'intérêt d'adhérer au fil vert pour notre agglomération est indéniable afin de favoriser la coopération entre autorité organisatrice de transport dans les domaines de la billettique, de l'information des voyageurs, de l'inter-modalité et du covoiturage. Il est donc proposé en premier lieu d'approuver les statuts du SMT, syndicat mixte des transports afin de permettre à l'adhésion de notre communauté d'agglomération à ce syndicat le fil vert, de décider ensuite de l'adhésion au fil vert et enfin de déléguer parmi les Conseillers communautaires huit délégués titulaires et huit délégués suppléants pour nous représenter. Donc, je vous demande d'abord si vous êtes d'accord pour approuver les statuts du fil vert que vous avez tous lu, d'ailleurs il y a aura une interro pour voir si vous avez bien noté ce qu'il y a dans ces statuts. Deux, d'approuver l'adhésion de notre agglomération à ce syndicat mixte et trois, de désigner les Conseillers communautaires suivants comme délégués au sein du fil vert. Alors je vais vous donner les noms qui me sont proposés. C'est une seule délibération là. Première question que je vous pose, approuvez-vous l'adhésion au syndicat mixte le fil vert? Il est évident que si nous décidons d'adhérer, cela veut dire que nous approuvons les statuts. Deuxième question que je vous pose, cela concerne les candidats qui nous représenterons. Dans les huit titulaires, je vous propose Josette BOURDEU, Marc GARROCQ, Gérard TREMEGE, Christian PAUL, Pierre MONTOYA, Jean-Marc BOYA, Jean-Claude PIRON, Jacques GARROT. Suppléants Myriam MENDES, Anne-Marie ARGOUNES, Claudine RIVALETTO, André LABORDE, Serge DUCLOS, Jacques LAHOILLE, Gérard CLAVE et André BARRET. Est-ce qu'il y a d'autres candidats ? Titulaires ou suppléants ? Non. Je vous demande de bien vouloir vous prononcer sur cette proposition. Est-ce que quelqu'un s'oppose sur ces nominations, propositions de nominations ? Est-ce que quelqu'un s'oppose au vote à main levée ? Personne. Dans ce cas-là, je demande à ceux qui ne sont pas d'accord avec cette proposition de le manifester en levant la main. Personne. Ceux qui désirent s'abstenir se manifestent en levant la main. Personne. Honnêtement, c'est marrant parce que ce sont ces trucs qui déconnent parce qu'en fait, nous sommes tous d'accord, à l'unanimité et puis par moment, nous voyons des votes contre, des abstentions, mais c'est vos trucs qui ne vont pas. Proposition adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

Délibération nº 9

Monsieur le Président

Il s'agit de se prononcer sur l'adhésion au SYMAT et d'élire les 31 délégués titulaires et suppléants. Je vais d'abord vous poser la question. Est-ce que vous êtes prêts derrière ? Bon, nous sommes à la délibération numéro neuf. Première question, êtes-vous d'accord pour approuver l'adhésion au SYMAT ? J'ai envie de voir. Tu vois, il y a des gens contre et des abstentions, cela ne marche pas votre truc. Proposition adoptée. Donc nous adhérons au SYMAT Monsieur le Président GARROCQ. Je vais vous demander mes chers amis, si vous êtes d'accord pour approuver la liste qui vous est proposée 31 titulaires, 31 suppléants. Je présume que vous avez tous lu avec attention cette liste, je ne vais donc pas énumérer les 62 noms. Est-ce qu'il y a d'autres personnes qui désireraient être candidat ou candidate ? Il y en a déjà 62. Non, parfait. Je soumets donc cette proposition à votre approbation. Proposition adoptée.

Délibération nº 10

Monsieur le Président

Il s'agit du pôle d'équilibre territorial et rural cœur de Bigorre qui a été créé par arrêté préfectoral le 13 mai 2015 rassemblant la communauté de communes de la Haute-Bigorre, la communauté de communes du canton d'Ossun et la communauté de communes de Gespe Adour Alaric. Nous devons approuver la modification des statuts de ce PETR cœur de Bigorre, modification des statuts qui nous ont été proposés et qui figurent dans votre dossier normalement. C'est explicité. Je vous demande si vous êtes d'accord pour approuver cette modification des statuts. Vous avez vu que dans la modification des statuts, il y a bien sur, l'adhésion de la communauté de communes Tarbes-Lourdes Pyrénées. Proposition adoptée. Je vais donc vous proposer maintenant la liste des personnes qui nous représenteront. Quatre titulaires, Sylvie ESTANOL, André BARRET, Michel RICAUD et Louis CASTERAN. Quatre suppléants, Christian LABORDE, Christophe REBELLIER, Jean-Claude

LASSARRETTE et Marc DOYAMBEHERE. J'ai bien dit le nom là. Il n'y a pas d'autres candidats ? Je soumets cette proposition à votre approbation. Proposition adoptée.

Délibération nº 11

Monsieur le Président

Depuis 2009, une convention passée entre la communauté de communes du canton d'Ossun et l'établissement public intercommunal Val d'Adour Environnement autorise les habitants de la commune de Casteron à utiliser la déchetterie de Montaner. Cette convention a été renouvelée en 2016 pour une durée de trois ans. Nous devons approuver la convention avec l'établissement public intercommunal Val d'Adour Environnement concernant l'utilisation de la déchetterie de Montaner, dit déchetterie du Louet par les habitants de la commune de Seron.

Jean-Claude CASTEROT

[Inaudible]

Donc aujourd'hui, il est impératif que les habitants de Geu vont continuer à aller à Argelès parce qu'autrement cela va être voué à la décharge sur les endroits publics, voilà. Et moi le premier, je continuerai à aller à Argelès. Cela était bien établi dans les règles initiales de mon intervention auprès des futurs candidats de la grande agglo.

Monsieur le Président

Bien, je pense que les personnes qui sont responsables de la commission environnement et éventuellement des Conseillers délégués qui s'occuperont de tout ce qui concerne les déchets seront particulièrement attentifs à cette problématique. Je suis convaincu que le Président du SYMAT dans sa volonté de servir la population sur un périmètre le plus large possible regardera également cette situation. En effet, il paraît logique que la déchetterie qui se trouve à six kilomètres puisse être utilisée, je précise qu'une convention entre l'organisation qui sera la nôtre et cette déchetterie sera possible pour que ces communes puissent continuer à bénéficier de ce service. C'est très bien. Y a-t-il d'autres remarques ? Non. Ils sont donc élus. Donc, nous avons approuvé la convention avec Val d'Adour Environnement. Deuxième question, approuvez-vous le maintien de Jean TOUYA comme représentant de la communauté d'agglomération au sein de Val d'Adour Environnement ? Jean, tu es d'accord ? Bravo Jean.

Délibération nº 12

Monsieur le Président

Il s'agit de l'attribution d'une subvention à l'association Crescendo que tout le monde connaît puisqu'on nous l'a présenté de façon détaillé tout à l'heure. Cette subvention était déjà engagée dans, je le parle sous contrôle de Monsieur BOUBEE, était déjà engagée dans les tuyaux du Grand Tarbes donc nous reprenons les engagements en cours comme il se doit. Cette subvention s'élève à 180 000 euros et bien évidement elle s'imputera sur les budgets 2017. Est-ce qu'il y a des questions ? C'est une subvention qui est attribuée régulièrement par le Grand Tarbes contenu des services rendus par cette association. Monsieur DUBIE vous vous abstenez je présume. Vous ne prenez pas part au vote. Monsieur SEGNERE et moi-même qui avons été nommés tout à l'heure, nous ne prenons pas part au vote non plus. Oui, Monsieur CRASPAY. Toi, tu y es pour le département, exact. Donc, vous n'utilisez pas l'appareil. Les autres, je soumets cette proposition à votre approbation. Proposition adoptée.

Délibération n° 13

Monsieur le Président

Autorisation donnée au Président de signer des baux précaires, il s'agit donc de signer des baux dont les engagements étaient effectués par la CCCO avec l'entreprise Acticall et avec l'entreprise SPI sous-traitante de la société DAHER. Vous avez dans la délibération les montants des loyers qui sont prévus. Est-ce qu'il y a des questions particulières ? Nous rentrons dans le fonctionnement normal maintenant. Pas de remarque, pas d'opposition ? Tant que nous avons les appareils, nous continuons. Je soumets cette délibération à votre approbation. Bravo.

Délibération nº 14

Monsieur le Président

Il s'agit du pôle d'équilibre territorial et rural du Pays de Lourdes et de la vallée des Gaves qui a vu sa composition modifiée suite à la mise en œuvre du schéma départemental de coopération intercommunal. Ainsi donc, il vous est proposé de désigner quinze délégués titulaires et quinze suppléants pour nous représenter au PETR de Lourdes et de la vallée des Gaves. Alors, les noms que je me permets de vous proposer sont les suivants : les titulaires, Bruno VINUALES, Marie José MOULET, Joseph FOURCADE, Jean-Claude CASTERO, Jean-Claude BEAUCOUSTE, Marie PLANE, Claude DAMBAX, Paul SADER, Chantal MORERA, Yvette LACAZE, Ange MUR, Yves CARDEILHAC, Jean-Louis CAZAUBON, Christiane ARRAGNOU et Evelyne LABORDE. Suppléants, Philippe CASTAING, Jean-Marc BOYA, Jacques GARROT, Stéphane ARTIGUES, Paul HABATJOU, Alain GARROT, Patricia SAYOUS, Gérald CAPEL, Jean-Noël CASSOU, Georges CASTRES, Guy VERGES, Josette BOURDEU, Valérie LANNE, André LABORDE et Daniel RENAUD. Y a-t-il d'autres candidats ? Pas d'autre candidat. Je soumets cette proposition à votre approbation. Proposition approuvée.

Délibération n° 15

Monsieur le Président

Il s'agit suite à la création de notre communauté de désigner les communes membres de la commission locale chargée des transferts de charges. Je précise que toutes les communes sont représentées au sein de cette commission. En conséquence, je vous propose de créer cette commission qui sera chargée d'évaluer les transferts de charges quand il y aura des transferts bien évidement qui comprendra 86 membres titulaires et 86 six membres suppléants qui seront désignés par les Maires des communes au sein de leur Conseil municipal. Je demande donc aux 86 Maires de bien vouloir nous faire connaître les noms du titulaire et du suppléant avant le 28 février si possible, simple lettre du Maire pour nous désigner les deux membres, un titulaire et un suppléant par commune. Vous êtes d'accord pour la création de cette commission telle que je viens de l'évoquer. De toute façon, c'est la loi qui prévoit que toutes les communes doivent être représentées de cette façon. Néanmoins, je soumets cette proposition à votre approbation. Proposition adoptée.

Délibération n° 16

Monsieur le Président

Alors depuis le 1^{er} janvier 2017, notre communauté exerce la compétence promotion et tourisme dont les offices de tourisme en lieu et place des collectivités qui la composent et ce, conformément donc à la loi dite loi NOTRe. En raison des délais nécessaires à la création du nouvel office de tourisme

communautaire et suite à la mise en place de notre communauté d'agglomération et dans le souci d'éviter toute interruption de service, la convention qui vous est proposée vise à définir une période de transition durant laquelle les offices de tourisme existants continueront à exercer leurs prérogatives pour le compte de la communauté d'agglomération Tarbes-Lourdes Pyrénées. La convention a pour but de fixer les modalités financières et techniques de cette transition. Il s'agira notamment pour nous de subventionner ou de financer directement les organismes existants pour une durée de six mois, 16 000 euros pour l'office de tourisme de SAINT-PE et 6 000 pour l'office de tourisme de Batsurguère. Par ailleurs, il vous sera proposé d'approuver la convention qui nous permettra de désigner les représentants de notre communauté à siéger dans ces deux instances à savoir quatre titulaires pour SAINT-PE et sept pour Batsurguère. Alors, je vous demande d'abord si vous êtes d'accord pour approuver la convention entre notre communauté et les communes de SAINT-PE et de Batsurguère, c'est la première question. Proposition adoptée. Je vous demande maintenant d'approuver les quatre titulaires pour l'office de tourisme de SAINT-PE, à savoir Philippe CASTAING, Jean-Claude BEAUCOUESTE, Josette BOURDEU, Evelyne LABORDE. Y a-t-il d'autres candidats ? Il n'y en a pas. Nous votons pour les deux. Alors je propose en même temps pour Batsurguère, les sept titulaires Evelyne LABORDE, Josette BOURDEU, André LABORDE, Lucien BOUZET, Michel BONZOM, Paul SADER et Jean-Claude BEAUCOUESTE. Est-ce qu'il y a aussi des candidats ? Il n'y en a pas. Je vous demande donc de vous déterminer sur ces désignations pour SAINT-PE et pour Batsurguère. Proposition adoptée.

Délibération nº 17

Monsieur le Président

Donc, lors de la fusion d'établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre, il est prévu le maintien en fonction de l'agent occupant l'emploi fonctionnel de directeur général des services de l'EPCI le plus important et des agents occupant les emplois fonctionnels de directeur général adjoint jusqu'à la délibération créant les emplois fonctionnels jusqu'à ce jour. Il y a un emploi de directeur général des services et un emploi de directeur général adjoint, il est proposé de créer ces services. Y a-t-il des remarques ? Pas de remarque. Je soumets cette décision à votre approbation. Proposition adoptée.

Délibération nº 18

Monsieur le Président

Il s'agit de fixer le nombre de représentants titulaires du personnel à six et en nombre égal le nombre de représentants suppléants. De décider le maintien du paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants de la communauté d'agglomération égal à celui des représentants du personnel titulaire et suppléant. Il s'agit de la fixation des représentants du personnel au comité technique et au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail ainsi que du choix du paritarisme et l'autre décision, du recueil de la vie des représentants de la communauté d'agglomération en l'occurrence, c'est ce que je vous demande, si vous êtes d'accord. Y a-t-il d'autres questions avant que le scrutin soit ouvert ? Proposition adoptée.

Délibération n° 19

Monsieur le Président

Nous allons procéder à l'élection des membres de la commission de délégation de services publics. Donc, je vais vous proposer, il s'agit de la même composition que la commission d'appel d'offres sauf que comme il y a une délégation de services publics en matière de transports et en matière de

petite enfance, nous l'avons modifié, alors le Président Gérard CLAVE, titulaire Christian PAUL, Jean-Christian PEDEBOY qui n'y figurait pas, Guy VERGES qui n'y figurait pas et ensuite Christian LABORDE, Michel FORGE. Suppléant André LABORDE, André BARRET, Chantal MORERA, Serge DUCLOS et Annette CUQ. La liste proposée est élue.

Délibération nº 20

Monsieur le Président

Modification des statuts du syndicat mixte du Grand Pau et adhésion au syndicat mixte du Grand Pau ainsi que élection des délégués. Première question, êtes-vous d'accord pour approuver au syndicat mixte du Grand Pau ? Considérant que nous avons des communes désenclavées qui y participent, trois. Proposition adoptée. Je vous demande maintenant si vous êtes d'accord pour approuver les représentants de notre agglomération au sein de ce comité syndical du syndicat mixte du Grand Pau, à savoir, titulaire Ginette CURBET, suppléant Jean-Pierre BALESTAT. Proposition adoptée.

Délibération n° 21

Monsieur le Président

Ecole de musique associative du Grand Tarbes, subventions 2017. Donc, les écoles de musique concernées sont les suivantes, l'école de musique Asca représentée par son Président Michel BREA, l'école de musique société musicale Borderaise représentée par son Président Antoine GERAN, la boîte à musique représentée par Jean-Pierre HUILLIER et Promusica représentée par Luc BEGUE. Notre communauté d'agglomération s'engage à verser une subvention d'un montant total de 107 900 €pour 2017 et elle sera votée bien sur au titre du budget 2017 et de la façon suivante : L'Asca Musique 50 300 € société musicale borderaise 37 900 € la boîte à musique 11 000 € et Promusica 9 000 € Donc, il vous est proposé de verser cette subvention pour l'année 2017, 107 900 €au total. Pas de remarque particulière? Je soumets cette délibération à votre approbation. Proposition adoptée. Avant que nous nous quittions, j'ai quelques informations à vous donner. Prochain Conseil Communautaire le 13 avril. Je ne sais pas où encore, nous verrons. Je vous rappelle que demain à 11h30, chez notre ami Patrick VIGNES à Laloubère, nous invitons l'ensemble des élus et le personnel de notre nouvelle communauté d'agglomération pour une rencontre, nous allons dire conviviale, ce ne sont plus les vœux, mais bon, cela ressemblera aux vœux. Je pense que ce n'est pas inutile que nous puissions échanger quelques messages avec nos collaborateurs et collaboratrices et notamment pour les rassurer s'il y en a qui ont des inquiétudes. Pas d'autres questions particulières ?

[Inaudible – hors micro]

Monsieur le Président

C'était global. Je ne comprends pas quel est le problème ?

[Inaudible – hors micro]

Ecoutez, si vous voulez, nous allons la revoter, moi, cela ne me pose pas de problème. Il s'agissait de la délégation, je rappelle que je vous ai fait voter tout à l'heure la délégation de compétence du Conseil communautaire au Président et au Bureau, c'est vrai que je n'ai pas dit et création de la commission intercommunale des impôts directs, c'était le même vote. Mais c'est vrai que je n'ai pas dit et création, vous avez raison de le préciser. C'était avec la délégation de compétence. Merci.

Donc, je rappelle demain à 11h30 pour tous ceux qui peuvent se libérer, ce serait sympa que nous nous retrouvions à Laloubère. Je voudrais vous dire et j'espère que vous avez apprécié quand même que nous avons gagné beaucoup de temps grâce à ce système de vote électronique qui est d'une fiabilité tout à fait remarquable. Je voudrais que nous remerciions la société Créav communication avec laquelle nous avons contracté et qui a parfaitement effectué son travail, je vous demande de les applaudir. Grâce à vous, nous allons nous coucher à 21h au lieu de 4h du matin. Merci. Bonne fin de soirée à tous et à demain j'espère.

Ah pardon, à la sortie, si vous les avez remplis, vous laissez les feuilles où vous avez choisi les commissions. Si vous les avez remplis, vous les laisser. De même à la sortie, nous rendons les boîtiers. Si vous n'avez pas rempli les feuilles vous nous les envoyez, mais bon, le plus simple serait de les laisser là.